

Microprogramme de 1er cycle en employabilité et développement de carrière en contexte autochtone - 0832

RESPONSABLE :

Francis Lévesque
819 874-8728 poste 6518

SCOLARITÉ :

12 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Ce microprogramme répondra aux besoins personnels et professionnels des participants en leur permettant de développer des savoirs liés au counseling, au développement de carrière, à la relation d'aide en counseling d'emploi, à l'éthique et au droit du travail en contexte autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent dans un domaine approprié.

Base études universitaires

Être âgé d'au moins 21 ans et avoir réussi un minimum de trois cours universitaires.

Base expérience

Être âgé d'au moins 21 ans et posséder des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente par le responsable de programme. Un ou des cours d'appoint peuvent être ajoutés selon les besoins de certains étudiants ou du groupe.

PLAN DE FORMATION :

Activité préparatoire

SOA1001 Introduction aux études autochtones (0 cr.) *

Cours obligatoires

SOA1201 Théories du développement de carrière en contexte autochtone (3 cr.) *

SOA1202 Stratégies de recherche d'emploi en contexte autochtone (3 cr.) *

SOA1203 Employabilité et éthique en contexte autochtone (3 cr.) *
3 crédits optionnels

Cours optionnels

L'étudiant choisit trois crédits parmi les suivants :

ADM1136 Enjeux et défis contemporains autochtones (3 cr.) *

HIS1021 Histoire des peuples autochtones en Amérique du Nord (3 cr.) *

SOC2320 Introduction aux cultures et aux langues autochtones (3 cr.) *

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Afin que tous les étudiants aient une base commune de connaissances relatives au contexte autochtone, il est obligatoire de réussir l'activité SOA1001 Introduction aux études autochtones (0 cr.), avant la fin de la première session. L'inscription à la deuxième session sera conditionnelle à la réussite de cette activité préparatoire.

Pour la reconnaissance des acquis, certaines exigences doivent être respectées et elles sont présentées dans le document suivant :
<https://www.uqat.ca/telechargements/lignes-directrices-module-EEA-dec-2022.pdf>.